

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2008

Présents : Mr Dovergne A : Maire ; Mme Hanosset M : Adjointe , Mr Mazurier T :Adjoint
Mmes Bourgois A, Lavallard O, Berthe M
Mrs Lapère E, Lemarié S, Pommier A et Delecroix S.

Absents-excusés : Mr Di Guisto B.

Budget eau 2007 :

Mme Hanosset présente le Compte administratif 2007,
Soit un excédent en investissement de 56 464.05 €
Et un déficit de fonctionnement de 150.71 €
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce Compte administratif 2007.

Compte de gestion eau 2007 :

Le Maire présente le Compte de gestion 2007.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce Compte de gestion 2007.

Affectation des résultats 2007 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2007 sur l'exercice 2008.

Prix de l'eau 2008 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le prix du m³ d'eau et de revoir le coût de l'abonnement des compteurs pour l'année 2008, comme suit :

- 0.95 € le m³ pour la tranche de 0 à 300 m³
- 0.90 € le m³ pour la tranche au-delà de 301 m³
- 25 € pour les compteurs de diamètre 15
- 28,50 € pour les compteurs de diamètre 25

Budget primitif du Service des Eaux 2008 :

Fonctionnement	Dépenses	33 354 €
	Recettes	33 354 €
Investissement	Dépenses	81 267 €
	Recettes	81 267 €

Le budget étant équilibré, le Budget primitif 2008 du service d'eau est accepté à l'unanimité.

Travaux au château d'eau :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de modifier le coffret de commande du Château d'eau de Démuin.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le devis de la Nantaise des Eaux pour un montant de 1 877.50 € HT soit 2 245.49 € TTC, accepte ce devis à l'unanimité.

Approbation du Compte Administratif -Commune 2007 :

Mme Hanosset présente le Compte administratif 2007,

Soit un déficit en investissement de 8 485.39 €

Et un excédent de fonctionnement de 26 069.80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce Compte administratif 2007.

Affectation des résultats 2007- Commune :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2007 sur l'exercice 2008.

Vote des Taux des 4 Taxes :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les taux suivants de fiscalité directe locale pour l'année 2008.

Taxe d'habitation :	8.79 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	12.87 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	27.36 %
Taxe professionnelle :	4.27 %

Permettant d'obtenir un produit fiscal attendu (compte 7311) de la nomenclature M 14 de 63456 euros.

Budget Primitif 2008 – Commune :

Fonctionnement	Dépenses	237 248 €
	Recettes	237 248 €
Investissement	Dépenses	52 458 €
	Recettes	52 458 €

Le budget étant équilibré, le Budget primitif 2008 de la Commune est accepté à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS